

REGARDS

PATRIMOINE INDUSTRIEL

Les moribondes

Luc Caregari

La destruction des accumulateurs à minerais dits Keeseminnen dans le contexte du réaménagement de la Lentille rouge eschoise n'est que le dernier exemple du manque de conscience envers le patrimoine industriel à Luxembourg.

Comme pour attirer l'attention, les Keeseminnen grincent sous le vent rafraîchissant de temps en temps la torpeur estivale qui terrasse le quartier de la Hiehl en un milieu d'après-midi. Des cris d'enfants proviennent des jardins derrière les pavillons de ce quartier historiquement populaire, mais qui depuis des années n'échappe plus à l'hipstérification qui va de pair avec la gentrification. Par endroits, le béton armé, matière révolutionnaire à l'époque de leur construction, pend en lambeaux comme de la peau desséchée. Pourtant, les arcs en acier comme des pattes d'araignée, les tourelles d'où était déversé le minerai à destination des hauts-fourneaux et les portiques rouillés gardent leur dignité majestueuse.

Une majesté qui est pourtant vouée à disparaître à tout jamais. Comme la Hiehl gentrifiée, le quartier de la Lentille rouge - la Rout Lëns - deviendra selon les vœux du promoteur IKO Real Estate, de la commune et de l'État un rêve du futur. « Un nouveau quartier durable, innovant et exemplaire », promet à grands coups de graphiques verdoyants le site « routlens.lu » - avec des logements « abordables », une priorité au durable et à l'écologie et une valorisation du patrimoine industriel. En effet, le promoteur a choisi de garder et d'intégrer six éléments de l'ancien site dans son nouveau projet : les ateliers mécaniques (Handwierkergeass), la centrale des turbines,

l'ancien magasin, l'ancienne centrale des soufflantes (à ne pas confondre avec le Hall des Soufflantes à Belval), le poste d'aiguillage et le mur d'enceinte de l'usine. Manquent juste les Keeseminnen, qui ne semblent pas avoir retenu l'attention ni du promoteur, ni du ministère de la Culture.

Et il est à se demander pourquoi il en est ainsi. Depuis des mois les membres de l'asbl Industriekultur - CNCI (Centre national de la culture industrielle) tirent la sonnette d'alarme sur les Keeseminnen, multiplient les rencontres et sont allés jusqu'à dresser un piquet lors d'une première étape de la destruction, en plein confinement. Ce qui n'aurait pas amusé le promoteur, qui le leur aurait fait savoir lors d'un meeting.

Selon Dan Cao, un des activistes pour la protection du patrimoine culturel du CNCI, leurs efforts n'ont pas donné de grands résultats : « Nous avons eu une entrevue avec la ministre et les responsables du service des sites et monuments (SSMN), mais nous n'avons pas eu l'impression que nous ayons été écoutés », regrette-t-il. Pourtant, le CNCI n'est pas allé les mains vides à l'hôtel des Terres Rouges. Au contraire, un autre membre, l'enseignant-chercheur au C2DH (Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History) Jacques Maas avait préparé un papier dans lequel il appliquait à la lettre les critères retenus dans le projet de loi relatif au patrimoine culturel - qui attend depuis une petite éternité son passage au parlement. Le document, que le woxx a pu consulter, détermine que les Keeseminnen remplissent neuf des douze critères prescrits par le projet de loi.

Ainsi les Keeseminnen sont authentiques car peu modifiées,



Les traces de destruction de l'intervention en plein confinement sont très visibles.

construites en 1907, elles sont « exemplaires d'une certaine époque », celle de la deuxième révolution industrielle du tournant du siècle. Le fait que le bâtiment soit en béton armé est à considérer comme « révolutionnaire » et a fait beaucoup d'écho à l'époque dans la presse spécialisée, surtout en Suisse, vu que le bureau d'ingénieurs était d'origine helvète.

Les Keeseminnen remplissent les critères du projet de loi sur le patrimoine.

Mais c'est surtout son aspect de rareté qui aurait dû faire la différence : Maas souligne le « caractère exceptionnel de par ses fonctions et dimensions en comparaison des autres usines sidérurgiques des bassins lorrain-sarrois-luxembourgeois ». S'ajoutent sa fonction typique de l'époque, car le stockage de minerai de fer devait assurer une production en continu qui est doublée d'un volet de l'histoire sociale. À l'époque, la direction du Aachener Hütten-Actien-Verein, qui gérait le site, en avait ras-le-bol des grèves fréquentes des rouleurs italiens, qui exécutaient une des tâches les plus pénibles et les moins payées dans l'industrie sidérurgique. L'installation des Keeseminnen est dès lors à voir comme un premier effort d'automatisation qui servait aussi à se débarrasser des rouleurs, dont le nombre a été réduit de trois-quarts dès avant 1913. L'argumentaire clôt sur le fait que les « accumulateurs à minerai constituent un maillon essentiel du patrimoine industriel d'Esch-sur-Alzette à conserver ».

Que le ministère n'ait pas pris en compte cet argumentaire irrite lourde-

ment Jacques Maas : « Aucune raison n'a été avancée quant au non-classement des Keeseminnen au patrimoine culturel. » Même Patrick Sannavia, le directeur du SSMN n'aurait rien à dire sur ce sujet. « Il n'a même pas contesté le fait que les accumulateurs remplissent les critères », affirme Maas. « Selon nos informations aucune étude scientifique n'a été faite sur le terrain - qui a été découpé de façon totalement subjective. Un SSMN ne peut pas fonctionner ainsi, c'est scandaleux », ajoute-t-il.

Pour la ministre Sam Tanson, l'argumentaire du CNCI ne compte pas. À notre question pourquoi les Keeseminnen ne sont pas classées suite à l'avis avancé par le CNCI, elle protège d'abord le SSMN en rappelant que « la décision de classer un bâtiment n'appartient pas au SSMN mais au ministre de la Culture, après que le service, la commission des sites et monuments, comme le conseil communal ont donné leur avis. Le classement est définitivement acté par le conseil de gouvernement. Dans le cas des Keeseminnen, contrairement à d'autres bâtiments sur le site, elles n'ont pas été pris en considération pour un classement, ni par les experts, ni par la commune concernée ». Selon Tanson, son ministère n'aurait été saisi pour une demande de classement qu'en mars de cette année - de la part du CNCI. Une demande à laquelle elle ne donnera pas suite, même après de nouvelles consultations avec le CNCI, la commune et le promoteur : « À cause de l'état avancé du projet qui a été développé sur le site, aucune solution n'a pu être trouvée et il a été décidé de ne pas classer les Keeseminnen. »

Ce qui n'étonne pas le député Déi Lénk Marc Baum, qui a posé deux



©THORA KLEINERT

questions parlementaires à ce sujet, la deuxième étant toujours sans réponse malgré le délai dépassé : « Je crains que le match soit joué », déplore-t-il, « le ministère et le service sont mal à l'aise, parce qu'il n'y a pas de critères précis dans le projet de loi pour protéger le patrimoine industriel. Ainsi, on est condamnés à contempler une partie de ping-pong entre le ministère et les communes dans laquelle c'est toujours le promoteur qui gagne. » Pour Baum, le patrimoine industriel est encore moins considéré que le patrimoine culturel tout court : « Chaque petite chapelle est mieux protégée que le patrimoine industriel. Il n'y a qu'à regarder le Hall des Soufflantes où le SSMN a dormi pendant une dizaine d'années avant de déclarer le bâtiment trop dangereux. »

La métaphore du tennis de table revient aussi à la bouche de Jacques Maas qui déplore que l'État, la commune et le promoteur se renvoient toujours la balle. En conséquence

c'est au promoteur de choisir ce qu'il va protéger ou non. Une version des faits qui n'est pas rejetée par IKO Real Estate, tout au contraire. Derrière l'entreprise qui se présente comme « familiale » sur son site, on trouve Eric Lux, propriétaire du holding Mangrove Investment et qui détient entre beaucoup d'autres des parts dans Genii Capital ou encore dans l'entreprise de construction Kurt. Bref, ce n'est pas l'épicerie d'à côté non plus.

L'état avancé du projet condamne le bâtiment.

Du côté d'IKO on nous signale qu'au tout début du développement du projet, aucun bâtiment n'était classé. Ce n'est donc que par la volonté du promoteur d'intégrer certains bâtiments présents à son concept que les six éléments finalement classés ont été retenus. Du moins, l'impulsion serait venue de ce côté. Mais les critères

THEMA

©THORA KLEINERT



À l'abandon depuis 1977, le site de la Lentille Rouge et des Keeseminnen fait partie de la mémoire industrielle du pays.

retenus par le promoteur ne sont pas compatibles avec ceux du patrimoine industriel historique. Ils sont pragmatiques et répondent à ses besoins. Et les Keeseminnen n'y correspondent pas. Dans ce contexte IKO rappelle aussi que c'est au promoteur de payer pour la conservation et la transformation des vieux bâtiments et non pas au public.

Le promoteur renvoie aussi aux workshops organisés dans le contexte du projet Rout Lëns, qui auraient montré l'importance du patrimoine industriel pour le public comme pour le promoteur. Même si certains en doutent, comme Marc Baum - pour qui « ces manifestations ne sont organisées que dans le but d'obtenir le résultat voulu d'avance » - force est de constater que le seul acteur à s'être bougé pour sauver une partie du patrimoine industriel est bien le promoteur. Surtout qu'ils se sont adjoint les services d'une vraie coryphée en la matière, l'architecte Bernard Reichen. Spécialiste de la reconversion du patrimoine industriel, il aide IKO à mettre en place le concept urbain pour la Rout Lëns et est - aussi à cause de son expérience de collaboration avec des autorités publiques

diverses, comme lors de la reconversion des docks du Havre ou des Grands Moulins du Pantin - une sorte de garantie pour le promoteur.

Le promoteur a été le seul à se bouger pour le patrimoine industriel.

Une expertise que Jacques Maas ne conteste pas, mais qui ne le fait pas décoller contre les autorités publiques : « Les Keeseminnen auraient dû faire partie de ce plan. Il s'agit du dernier vestige de cette époque au Luxembourg et il est voué à la destruction. En plus, avec le CNCI nous n'avons pas uniquement plaidé pour leur conservation en état, mais avons fait des propositions concrètes de reconversion à toutes les parties concernées. Aucune n'a été retenue. » Ainsi, le CNCI aurait proposé de réaménager les Keeseminnen en tant que gare ou arrêt. Vu que ni la rue Barbourg qui délimite les quartiers, ni les rails qui courent en parallèle ne peuvent être détruits, les Keeseminnen auraient pu être le point d'entrée pour ce nouveau quartier qui se veut écorespon-

sable. Une autre idée aurait été d'en faire une sorte de pont entre la Hiehl et la Rout Lëns.

Mais personne n'a voulu tenir compte de ces propositions. Ce qui fait enrager Maas : « Dans ce dossier, le SSMN a failli sur toute la ligne. On peut nous reprocher d'avoir réagi tardivement, mais nous n'avons pu le faire qu'au moment où le plan de détruire les Keeseminnen est devenu public. » Pour lui, le CNCI s'est créé par le besoin de protéger le patrimoine industriel contre l'incapacité des autorités responsables. Ce qui promet, vu que la ministre de la Culture a déclaré dans sa réponse à la question parlementaire de Marc Baum avoir soutenu la création du CNCI pour mettre en place « une étroite collaboration » avec le SSMN pour créer l'inventaire du patrimoine industriel. Rappelons ici que sans cet inventaire au complet aucun bâtiment ne sera protégé et que la fin des travaux sur ce document est prévue pour dans une dizaine d'années. On verra si cette collaboration pourra être fructueuse.

Mais entre-temps, force est de constater que les Keeseminnen sont condamnées. Le ministère ayant capi-

tulé devant les faits accomplis créés par le promoteur, il ne reste que la commune d'Esch qui pourrait ou aurait pu les sauver éventuellement. Mais la confiance entre le CNCI et les responsables communaux n'est pas grande : « Ils n'ont rien fait pour nous soutenir à aucun moment », déclare Dan Cao.

Il est vrai que la commune a plutôt slalomé dans ce dossier. En février encore, l'échevin Martin Kox déclarait que personne ne toucherait aux Keeseminnen, avant de se rétracter devant les faits. Ce qui fait que la réponse que nous avons obtenue de la part du bourgmestre Georges Mischo est un peu surprenante : « Les Keeseminnen ne sont pas à considérer comme condamnées, car une partie des portiques métalliques seront gardés pour être réintégrées au projet Rout Lëns. Ainsi, ensemble avec six autres éléments industriels, elles seront plus tard intégrées comme base d'un parc ». Curieux juste que personne d'autre ne nous en ait parlé, mais en tout cas ce parc - s'il existera - sera aussi une sorte de cimetière du patrimoine industriel.